

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

Délibération n° 2022-104

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 47

Pouvoirs : 11

Absents : 5

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 décembre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

RESSOURCES HUMAINES

**INTERVENTION DE SALARIES VACATAIRES POUR LE
COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

La présente délibération, qui doit être renouvelée chaque année, a pour objet d'autoriser le Président à recruter des vacataires.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires, si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- 1- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- 2- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- 3- Rémunération attachée à l'acte.

Il convient de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire correspondant au 1^{er} échelon du 1^{er} grade correspondant à la mission.

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

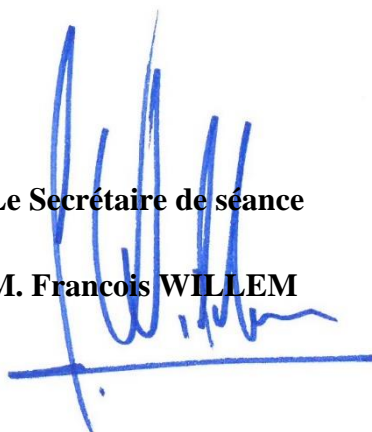
- a) d'autoriser le Président, pour l'année 2023, à procéder au recrutement de vacataires sous réserve de remplir les 3 conditions ci-dessus énumérées,
- b) de préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera au taux horaire correspondant au 1^{er} échelon du 1^{er} grade correspondant à la mission,
- c) d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

M. Francois WILLEM



Le Président

Dominique MULLER

